



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social

La science, la technologie et l'innovation, ainsi que les perspectives ouvertes par la culture, au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 61/16 du 20 novembre 2006, l'Assemblée générale a adopté de nouvelles méthodes de travail visant à renforcer le rôle du Conseil économique et social en tant que mécanisme central de coordination, à l'échelle du système, de la mise en œuvre et du suivi des textes issus des grandes conférences organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Au titre de ces nouvelles méthodes, elle a décidé que le Conseil devrait procéder à un examen annuel de fond au niveau ministériel dans le cadre de son débat de haut niveau et prié le Conseil d'exhorter ses commissions techniques à y contribuer. À sa session de fond de 2008, le Conseil économique et social a demandé, entre autres choses, que ses commissions techniques contribuent, conformément à leur mandat, à l'examen ministériel annuel (voir résolution 2008/29 du Conseil, par. 8).

2. Le Conseil économique et social a retenu « La science, la technologie et l'innovation, ainsi que les perspectives ouvertes par la culture, au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » comme thème de son examen ministériel en 2013. La présente note met en lumière les activités que la Commission de la condition de la femme a menées récemment sur ce sujet. Elle est fondée sur les conclusions concertées et sur les résumés des débats de la Commission et elle met en avant des points de nature à enrichir les travaux du Conseil et à aider celui-ci à prêter une plus grande attention à la problématique hommes-femmes dans le cadre de ses débats et des textes qui seront issus de l'examen ministériel de 2013.



3. Le thème prioritaire examiné par la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-cinquième session, « L'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation et à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent », est directement et précisément lié au thème adopté pour l'examen ministériel de 2013. Les résultats de cette session, en particulier les conclusions concertées (voir E/2011/27, chap. I, sect. A), ont pris la forme de recommandations dans six domaines qui pourraient guider les travaux du Conseil économique et social, à savoir : a) renforcer la législation, les politiques et les programmes nationaux; b) élargir l'accès et la participation à l'éducation; c) assurer un enseignement et une formation de qualité, notamment dans les domaines scientifiques et techniques, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes; d) favoriser le passage de l'éducation au plein emploi et à un travail décent; e) améliorer la stabilité des effectifs féminins et la progression professionnelle des femmes dans les domaines scientifiques et techniques; f) adapter les sciences et techniques aux besoins des femmes. Ces objectifs sont toujours d'actualité et sont d'une importance capitale pour toute action qui pourrait être menée en vue d'améliorer les apports de la science et de la technique au développement durable.

4. Dans ses conclusions concertées, la Commission propose également une série de mesures visant à garantir aux femmes et aux filles l'accès et la participation en toute égalité aux sciences et aux techniques, point que le Conseil économique et social voudra peut-être examiner lors du débat qu'il consacrerà à la science, à la technologie et à l'innovation, ainsi qu'aux perspectives ouvertes par la culture, au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est aussi prévu de s'attacher à ce que les politiques et programmes d'enseignement scientifique répondent aux besoins des femmes et des filles, de donner une image positive des carrières scientifiques et techniques aux femmes et aux filles, d'améliorer la stabilité des effectifs féminins et la progression professionnelle des femmes dans les domaines scientifiques et techniques, de garantir que les politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation lèvent les obstacles auxquels se heurtent les femmes chefs d'entreprises, de parvenir à une participation égale des femmes et des hommes aux mécanismes de décision dans les instituts scientifiques et techniques, et d'encourager l'utilisation d'analyses et d'études d'impact par sexe dans la recherche et le développement dans les domaines scientifiques et techniques.

5. On trouve dans les résumés établis par l'animatrice et le Président sur les débats de la table ronde de haut niveau et sur ceux du groupe d'experts menés sur le thème prioritaire examiné par la Commission à sa cinquante-cinquième session des indications utiles, des questions intéressantes et des recommandations sur lesquelles le Conseil économique et social pourrait se pencher lors de l'examen ministériel annuel (voir E/2011/27 et E/CN.6/2011/CRP.3 à 5).

6. Dans son rapport consacré à l'accès et à la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent (E/CN.6/2011/3), le Secrétaire général traite de questions touchant au même sujet que le Conseil économique et social voudra peut-être examiner. Ainsi, selon ce qui est dit dans ledit rapport, l'égalité des sexes et la science et la technique ne devraient pas être considérées comme des questions distinctes, et les décideurs ont un rôle essentiel à jouer dans la transversalisation de la problématique hommes-

femmes dans la science, la technique et l'innovation. Pour mettre tout le potentiel de la science et de la technique au service du développement, les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les femmes aient un accès égal aux connaissances et aux compétences scientifiques et techniques, qu'elles participent sur un pied d'égalité au développement et à l'application des connaissances et que la teneur de la recherche et les activités de développement et de diffusion de la technique répondent aux besoins aussi bien des femmes que des hommes. La prise en compte de ces perspectives à l'occasion de l'examen ministériel de 2013 ne pourra que donner plus de poids aux résultats qui en seront issus, sans compter que cela facilitera l'action qui sera menée pour accélérer la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, comme le préconisent les objectifs du Millénaire pour le développement.
